

### <u>Procès-verbal de la réunion du</u> Conseil Communautaire du 4 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Ouézy sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation 27.06.2023 Date d'affichage 27.06.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 33
Titulaires 31
Suppléants 2
Pouvoirs 6
Votants 39

Délibérations visées et publiées le 06.07.2023 Procès-verbal publié le

20

Quorum

01.09.2023

Etaient présents: MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mmes Lydie MAIGRET, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M. Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Sophie de GIBON, MM. William HERFORT (pouvoir à Alain PORQUET), Michel CRUCHON (pouvoir à Eric DUVAL), Mmes Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN (pouvoir à Joël DUGUEY).

Secrétaire de séance : M. Laurent DECLERCK

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal de la commune de Ouézy pour leur accueil.

M. Laurent DECLERCK est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire de rentrée aura lieu le jeudi 31 août 2023.

Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

### **△ ADMINISTRATION GENERALE**

### N°2023/109 - Installation des nouveaux élus communautaires

Suite aux élections municipales ayant eu lieu à Argences le 25 juin 2023, il convient d'installer les huit nouveaux conseillers communautaires élus pour représenter la commune au sein du conseil communautaire.

Vu le Code Electoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les élections municipales s'étant déroulées à Argences le 25 juin 2023,

Le Conseil communautaire prend acte de l'installation des conseillers communautaires suivants :

- M. Dominique DELIVET
- M. Gilbert GEMY
- Mme Florence GUERIN
- Mme Marie-Françoise ISABEL
- M. Thomas LEROY
- Mme Lydie MAIGRET
- M. Jacques-Yves OUIN
- Mme Marianne TURPIN

### N°2023/110 - Election de deux vice-présidents

Suite aux élections municipales d'Argences, les mandats de deux viceprésidents ont d'office pris fin. Il convient d'élire deux conseillers pour occuper les postes de :

- 3<sup>ème</sup> vice-président (en charge de l'aménagement de l'espace)
- 9<sup>ème</sup> vice-président (en charge de la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés).
- M. le Président évoque le rôle qu'il attend des membres du Bureau et plus particulièrement pour les délégations qui seront attribuées aux deux vice-présidents ce soir.

Le procès-verbal de l'élection est annexé à la présente délibération.

Election du 3<sup>ème</sup> vice-président :

- M. DELIVET indique correspondre au profil de poste de vice-président de par sa situation actuelle et son expérience.
- M. PIARD présente sa situation personnelle et professionnelle ainsi que les instances dans lequel il siège déjà.

Election du 9<sup>ème</sup> vice-président :

- M. DELIVET rappelle avoir occupé des postes de vice-présidences à la CDC et est prêt à assurer son rôle auprès d'Otri.
  - M. AMILCAR indique être intéressé par la technique liée à Otri.
- M. OUIN a préparé quelques mots lus par M. le Président et excuse son absence. Il rappelle son rôle auprès de ce service depuis plusieurs années.

Vu le CGCT et notamment les article L5211-2 et L5211-10,

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin.

P.V. Réunion du Conseil Communautaire du 04.07.2023

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les viceprésidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal,

Le Conseil communautaire, après le déroulement du scrutin :

- ♥ Proclame Philippe PIARD conseiller communautaire, élu 3ème vice-président et le déclare installé ;
- Proclame Stéphane AMILCAR conseiller communautaire, élu 9ème vice-président et le déclare installé.

### **№ APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

### N°2023/111 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 juin 2023

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire de Val ès dunes du 22 juin 2023.

Les remarques sont annexées au PV du Conseil du 22 juin 2023, conformément aux nouvelles règles de publicité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

Approuve le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

### **№ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS**

### Au Bureau

• Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'appel à projet « Normandie connectée innovante et durable » :

Le Bureau a autorisé la sollicitation de la subvention de l'appel à projet régional dans le cadre de la thématique « la culture numérique comme outil de démocratisation du numérique ». Le taux maximal d'intervention de la Région est de 60 %.

### **№ VOIRIES**

### N°2023/112 - Attribution du marché de travaux de voirie 2023

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 4 mai 2023, a voté le lancement de la consultation travaux pour la réalisation du programme voirie 2023. Après consultation et analyse du cabinet Mosaïc, maître d'œuvre, il convient de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Eiffage route BN, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 133 116,50  $\in$  HT en tranche ferme, 14 734  $\in$  HT en tranche optionnelle 1 et 40 840  $\in$  HT en tranche optionnelle 2, soit un montant total de 188 690,50  $\in$  HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- $\stackrel{\ }{\lor}$  Décide de retenir l'entreprise Eiffage route BN, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 133 116,50 € HT en tranche ferme, 14 734 € HT en tranche optionnelle 1 et 40 840 € HT en tranche optionnelle 2, soit un montant total de 188 690,50 € HT ;
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

### 

- M. BOHEME précise avoir trouvé le discours d'introduction du Président blessant et n'aurait pas dû avoir sa place à cette élection.
  - M. le Président indique que cela relève de son interprétation.
- M. DUGUEY souhaiterait avoir les noms des familles aidées dans la commune par l'épicerie sociale.
  - M. le Président indique que le nombre est communicable mais pas les noms.
- M. DUVAL annonce la création de l'association des maires ruraux du Calvados dont il est le président, affiliée à l'association des maires ruraux de France. Peuvent adhérer les communes en dessous de 3 500 habitants. Un élu communal peut siéger s'il est mandaté par son maire en conseil d'administration ou en assemblée générale.
  - M. MARGERIE voit cette association comme un complément de l'UAMC.
- M. LEMONNIER indique que seules 2 communes ont été présentes à la dernière assemblée générale de l'ADMR, ce qui est très décevant.

Val ès dunes

La séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance, Laurent DECLERCK

Le Président, Philippe PESQUEREL

P.V. Réunion du Conseil Communautaire du 04.07.2023

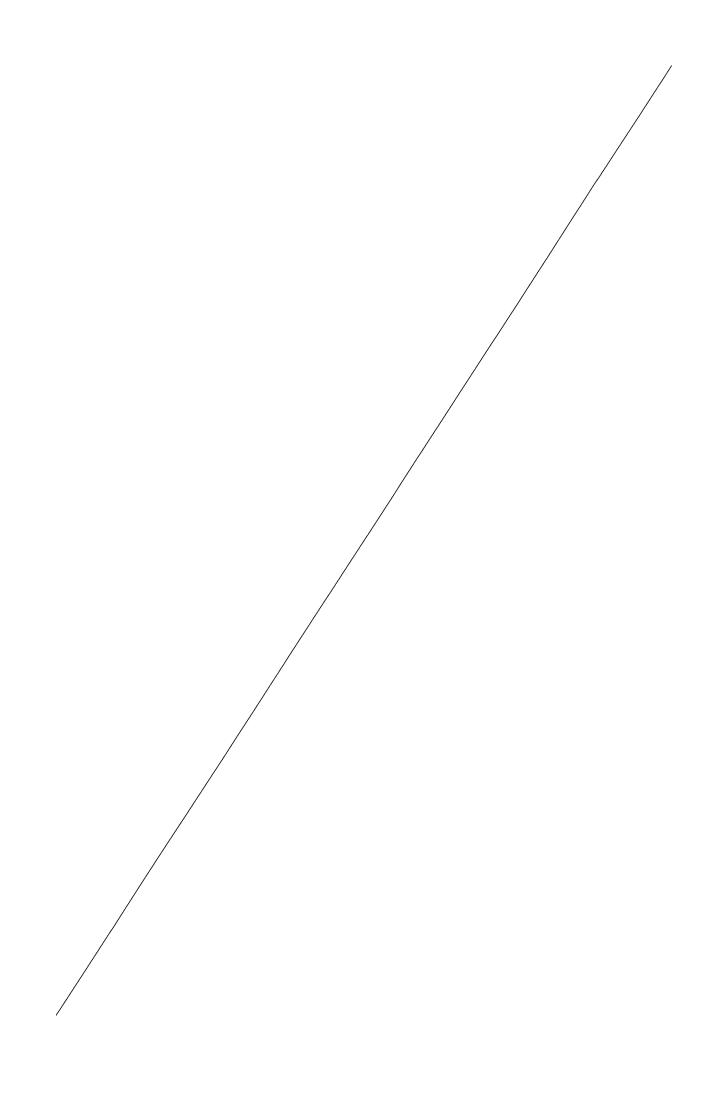
Page 4

### ANNEXE n°1 Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 31 août 2023 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Néant



DÉPARTEMENT

CALVADOS

ARRONDISSEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Effectif légal du Conseil

Communautaire

39

communautaires en exercice

Nombre de conseillers

## PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN 3 ème et 9 ème VICE-PRESIDENT

sur la convocation adressée par Philippe Pesquerel, Président code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val ès dunes à Ouézy, L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-neuf heures, en application des articles L. 2122-14, L5211-2 et L. 5211-10 du

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Philippe Resquered	Ann Bougas	Thomas depoy	Florence Quérin	Dominique Deliver
Florence Serandour	Nathaly MonRoccy	dydie Maigret	Marie-Françoise Isabel	Gilbert Gémy

ļ	
Ì	ı
ı	ĸì
Į	O

Jean-Pierre Porgeas	Alain Bohane	Markine Julien	Joël Duguey	Tatthieu Pichon	Stéphane Castel	Henri dehugeur	Philippe Piard	Stéphane Amilcon	Gric Down	Eric Margenie	guillaume decoeur
	dancerae Porin	Didica Remonnier	Claude Toucher	Alexandre Pigeonnier	Alexandra dépinay	Coralio Arruego	Alain Brquet	Régina Énée	daurent Declorect	gueraille de Michiel	Magali donde

Absents 1: Jacques: Nues Ovin (pauvoin à Philippe Resquerel), Marianne Turpin (pouvoir à Marie-Françoise Isabel), Midrel Cruchen (pouvoir à Erik Duval), William Horfort (pouvoir à Abain Rorquet), Sylvie Sallé (pouvoir à Coralie Arrugo), Padrice Itartin (pouvoir à Joël Duguey).

# 1. Élection du troisième et neuvième Vice-Président

### 1.1. Constitution du bureau

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Mre Florence Quérin et M. Quillaume decœus Le secrétaire de séance est : M.... dau nent le donct

## 1.2. Election du troisième vice-président

### 1.2.1. Appel des candidatures

majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la 2122-4, L.2122-7, L.5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L.5211-2 du même code, le vice-président est élu au scrutin est déclaré élu Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du 3ème vice-président. Il a rappelé qu'en application des articles L.

Monsieur Pesquerel a fait appel de candidature pour le poste de vice-président.

Ont proposé leur candidature pour occuper cette fonction : .. N. Dominique Delivet et ... Philips Piane

## 1.2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté de Communes. Le président l'a constaté, sans toucher Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était

communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers

concerné leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

## 1.2.3. Résultats du premier tour de scrutin

e. Majorité absolue <sup>4</sup> e.	d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	a. Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
20	(J)	0	39	

	Philippe Pland	Dominique Delivet	(mains i orune aibinapendie)	INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	
	22	17	En chiffres		
	vingt - deux	dix - sept	En toutes lettres	IOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	The state of the s

## 1.2.4. Résultats du deuxième tour de scrutin

1.2.5. Résultats du troisième tour de scrutin	INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS  (dans l'ordre alphabétique)	a. Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
	NOI En chiffres	appel n'ayant pas pris part au vote
	OMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres	

d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c].....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ......

a. Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote\_

# 1.2.6. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Philippe Piard Ø été proclamé(e) troisième vice-président et immédiatement

## 1.3. Election du neuvième vice-président

### 1.3.1. Appel des candidatures

secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la 2122-4, L.2122-7, L.5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L.5211-2 du même code, le vice-président est élu au scrutin majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du 9ème vice-président. Il a rappelé qu'en application des articles L.

Monsieur Pesquerel a fait appel de candidature pour le poste de vice-président

Ont proposé leur candidature pour occuper cette fonction: ..M. Dominique Delivet, M. Stéphane Amilian et M. Jacques-Yves Ovin

## 1.3.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

communautaires qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté de Communes. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était

concerné. bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. <u>Les bulletins et</u>

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

## 1.3.3. Résultats du premier tour de scrutin

. Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	w S
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c]	ں اگ
Majorité absolue <sup>4</sup>	20

Œ

Ω

O

σ

 $\boldsymbol{\omega}$ 

Jacques - Yves Ovin	daurence Marin	Dominique Delivet	Stéphane Amiliar	(dans l'ordre alphabétique)	INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	
4	1	<i>)</i> ()		En chiffres	N	- 0 -
dix-sept	Um	dix	OMZe	En toutes lettres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	

## 1.3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin

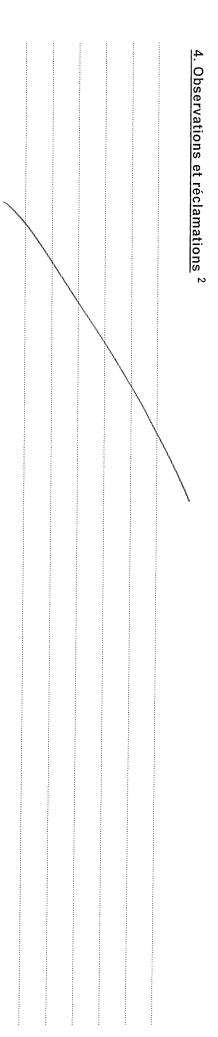
e. Majorité absolue <sup>4</sup>	d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	a. Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
10	W +	9 (6 lancs)	W D	

dix-spt	(7	Jacques - Yues Win
ving+	26	Stéphane Amilian
En toutes lettres	En chiffres	(many rounc appuassible)
NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS
The state of the s		

		(nams r orme arbridoerrifue)	INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]	c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	a. Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1.3.5. Résultats du troisième tour de scrutin
		En chiffres			. 66 du code électoral)		pel n'ayant pas pris part au vote	
		En toutes lettres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS					

1.3.6. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Stéphane Amillaa. ..... a été proclamé(g) neuvième vice-président et immédiatement installé(g).

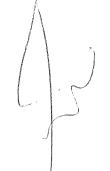


### 5. Clôture du procès-verbal

<sup>3</sup> a été, après lecture, signé par le Président et tous les conseillers présents. Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quatre juillet deux mille vingt-trois, à .20. heures, ...25.....minutes, en double exemplaire

Le Président (ou son remplaçant),

Le secrétaire,



Les assesseurs,

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État. Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la Communauté de Communes avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être